



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Mercredi 10 Avril 2019

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 02 avril 2019 avec l'ordre du jour suivant :

1. Compte de gestion 2018 Budget lotissement
2. Compte administratif 2018 Budget lotissement
3. Affectation des résultats 2018 Budget lotissement
4. Budget primitif 2019 Budget lotissement
5. Dissolution du Budget lotissement
6. Compte de gestion 2018 Budget commune
7. Compte administratif 2018 Budget commune
8. Affectation des résultats 2018 Budget commune
9. Budget primitif 2019 Budget commune
10. Participation 2019 aux différents organismes et syndicats
11. Subvention 2019 aux Associations
12. Fiscalité 2019
13. Demande de subvention : travaux au gymnase
14. Révision des tarifs des commerces ambulants et des camions d'outillage
15. Fête médiévale : tarification aux exposants
16. Admissions en non-valeur : Budget commune 2019
17. Acquisition de parcelles cadastrées 018 A 1390 et 018 A 1572
18. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D 2086
19. Vente parcelle de terrain à Frambéménil
20. PRO DCE - Travaux de requalification route de Frambéménil
21. Avenants au marché Pôle Socio-culturel : lots désamiantage, démolition et VRD
22. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts
23. Modification du temps horaire d'un agent

Sont présents : COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth et THOMAS Frédéric

Procurations : CUNY Cyril (à LEMARQUIS Maurice), MOUROT Corinne (à THOMAS Frédéric)

Sont absents : KIEFFER RYS Marion, DELANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de présents : 15 – le quorum est atteint
Procurations : 02
Nombre de votants : 17 (16 pour les comptes administratifs)

Madame Christine PERRIN est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Mise en place d'une régie pour l'encaissement des photocopies et impressions
- Motion de soutien au maintien du service public forestier, mis en œuvre par l'Office National des Forêts

Accepté à l'unanimité des membres présents.

n°20190410-284 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte de Gestion 2018 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion du Lotissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **Vote** le Compte de Gestion du Lotissement 2018 dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2018.

n°20190410 -285 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte Administratif 2018 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement présenté par Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	3 882,07 €	3 882,07 €	0 €
Investissement	67 621,72 €	3 858,07 €	- 63 763,65 €

n°20190410 -286 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Affectation des résultats 2018 du Budget Lotissement

Le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement, fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement cumulé de 0 €
- ✓ Un déficit d'investissement cumulé de 63 763,65 €
- ✓ Des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0 €
- ✓ Des recettes restant à percevoir pour un montant de 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2019 du Lotissement :

A l'article D 001 «Déficit d'exécution reporté de 2018» : 63 763,65 € (déficit d'investissement)

n°20190410 -287 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Budget Primitif 2019 du Lotissement

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Vote** le budget Primitif 2019 du Lotissement, par chapitre, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 763,65 €	63 763,65 €
Investissement	63 763,65 €	63 763,65 €

- **Précise** qu'au budget Communal 2019 sera inscrite la somme de 63 762,68 € afin de combler le déficit et de permettre l'équilibre du budget Lotissement 2019.

n°20190410 -288 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Dissolution du Budget Lotissement

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que toutes les parcelles de terrain ont été vendues au lotissement La Xavée

Considérant qu'il n'y a plus d'écritures à inscrire sur ce budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de dissoudre le Budget Lotissement au 31 décembre 2019.

n°20190410 -289 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte de gestion 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Vote** le Compte de Gestion de la Commune 2018 dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2018.

n°20190410 -290 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte Administratif 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget de la Commune présenté par Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 375 824,62 €	3 543 845,77 €	1 168 021,15 €
Investissement	952 565,09 €	590 462,07 €	- 362 103,02 €

n°20190410 -291 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Affectation des résultats 2018 – Budget Commune

Le Compte Administratif 2018 du Budget Commune, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 168 021,15 €
- Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 362 103,02 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2018 d'un montant de 503 353,07 €

Vu l'état des recettes non perçues en 2018 d'un montant de 141 316,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2019 :
 - ✓ A l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, recette d'investissement : 724 139,77 €
 - ✓ Au D001 : solde d'exécution d'investissement reporté de 2018, dépense d'investissement 362 103,02 €
 - ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2018, recette de fonctionnement : 443 881,38 €

n°20190410 -292 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget Primitif 2019 de la Commune

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 2 Avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif de la Commune 2019, par chapitre en Fonctionnement, par article et opération en Investissement, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 226 292,69 €	3 226 292,69 €
Investissement	3 043 056,09 €	3 043 056,09 €

n°20190410 -293 Finances locales – Contributions budgétaires (7.6)

Participation 2019 aux différents organismes et syndicats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Inscrit** au Budget 2019, les participations suivantes :
 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 2 543,63 €
 - Syndicat d'Assainissement Non Collectif : 80 €
 - CBI Granges-Aumontzey/ Barbey Seroux: 24 371 €
 - Syndicat Informatique : 1 430 €
 - SDIS des Vosges : 75 912,55 €
 - Association des Maires des Vosges : 571,80 €
 - Association du Massif Vosgien : 60 €

- CAUE :	254,15 €
- Fondation du Patrimoine :	200 €
- SMAV :	65 331,29 €
- SATESE :	299 €
- ANEM :	537,08 €
- CCAS :	23 000 €
- Harmonie Municipale :	7 975,50 €
- ATD :	1 794 €
- CBI Aumontzey/ Jussarupt :	5 640 €
- Maison de retraite intercommunale :	717,60 €

**n°20190410 -294 Finances locales – Subventions (7.5)
Subvention 2019 aux associations**

Vu les propositions de la Commission Vie Associative réunie le 22 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer une subvention à différentes associations pour l'année 2019, comme suit :

- AFM téléthon :	500 €	
		organisation d'une manifestation par l'Amicale des Donneurs de Sang
- Amicale des Sapeurs Pompiers :	3 000 €	
- Association des Parents d'élèves		prêt de chapiteaux et autres matériels
		logistiques pour la kermesse, le lavage de voitures et lectures contes
- Atelier de la Vologne :	150 €	
- Club Omnisports de Courcouronnes Cycliste Féminin :	1 000 €	
- Club Vosges Mouche :	300 €	
- Club Vosges Mouche compétition :	300 €	
- Comité de Jumelage Granges-Ertingen :	500 €	
- Coopérative scolaire Jules-Ferry Charlemagne :	3 000 €	
- Cyclo-Club Charlemagne :	400 €	
- Football club de Granges :	6 000 €	
- GAG Basket :	4 000 €	
- Granges Rando :		photocopies
- L'Azmontaine :	800 €	
- Les Doigts de Fées :	1 000 €	
- Les Gens d'Air :	2 000 €	
- Le Souvenir Français :	100 €	
- Medic'arts :	280 €	
- Prévention routière :	100 €	
- RÉSOLFA :		location cuisine de la salle des fêtes pour les ateliers et prêt du camion pour le ramassage des papiers
- Tennis Club :	4 000 €	
- Vosges FM :	2 266,80 €	

- **Refuse** d'allouer une subvention à l'Espérance de Bruyères

n°20190410 -295 Finance locales – Fiscalité (7.2)
Fiscalité 2019

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 2 Avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, comme suit :
 - Taxe d'habitation : 23.40 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 17.17 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 32.95 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 18.03 %
- Pour un produit fiscal attendu de 1 173 568 €

n°20190410 -296 Finances locales – Demandes de subvention (7.5)
Demande de subventions : travaux Gymnase

Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'agrandissement doivent être réalisés au gymnase municipal Camille Liévaux. Le montant s'élève à 51 818, 63 € HT soit 62 182.36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le projet de rénovation du gymnase et de création d'un local de rangement,
- **Dit** que le montant des travaux est estimé à 51 818,63 € H.T.,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'opération 256
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, pour solliciter l'octroi de subventions,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, à signer tout document afférent à cette opération.

n°20190410 -297 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Révision des tarifs des commerces ambulants et des camions d'outillage

Actuellement, les commerces ambulants sont facturés sur la base du droit de place pour le marché. D'autre part, la tarification pour les camions d'outillage est relativement basse comparée à celle des communes avoisinantes.

Vu la Commission Finances réunie le 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe**, à compter du 1^{er} Mai 2019, le droit de place pour les camions d'outillage à 40 €,
- **Précise** que les demandes d'emplacement pour les camions d'outillage faites antérieurement restent à 10 €.

- **Décide** d'augmenter le droit de place pour les commerces ambulants à 7 € par jour toute l'année.

n°20190410 -298 Finances locales – Divers (7.10)

Fête médiévale : tarification aux exposants

Madame Neriman GOUEREC présente aux membres du conseil municipal l'organisation de la Fête Médiévale pour 2019. Celle-ci se déroulera en deux parties : le 13 juillet 2019, organisation du tournoi Saint Georges (combats) et les 10 et 11 août 2019, Fête médiévale. Des exposants seront présents le 11 août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de demander aux artisans un droit de place de 2 € le mètre linéaire,
- **Précise** que les associations présentes bénéficieront de la gratuité du droit de place.

n°20190410 -299 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Admissions en non-valeur – Budget Commune 2019

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 120,84 € dans le Budget Commune 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

- **Décide** d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

A l'article 6541, créances admises en non-valeur pour un montant total de 120,84 €

n°20190410 -300 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Acquisition de parcelles cadastrées section 018 A 1390 et 018 A 1572

Vu la proposition de Madame Line HOLTZER, fille de Madame Jacqueline THURIOT, du 20 mars 2019 de vendre à la commune de Granges-Aumontzey les parcelles cadastrées section 018 A 1390 et 1572 sise « Devant le Moulin » d'une contenance de 1 094 m² au prix de 6 650 €,

Considérant que les parcelles précitées sont attenantes à la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées 018 A 1390 et 018 A 1572 d'une superficie de 1 094 m² appartenant Madame Jacqueline THURIOT pour un montant de 6 650 €,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire, Monsieur Philippe PETITGENET ou Monsieur Eric PERRIN à signer tous les documents y afférents.

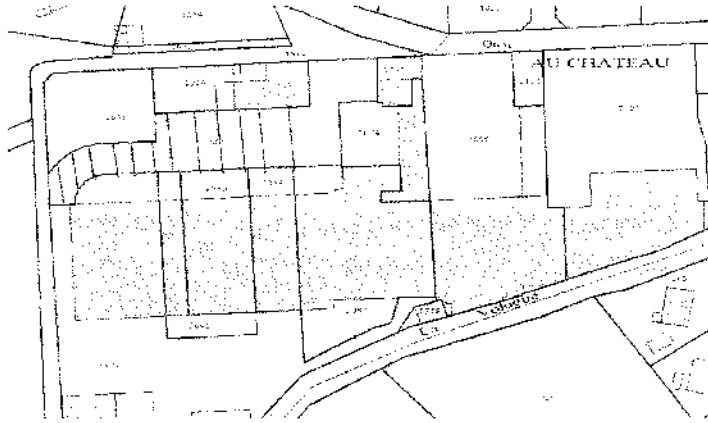
n°20190410 -301 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2086

Vu la demande reçue de la SCI DIA qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2086,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre une partie de la parcelle cadastrée section D n°2086 lieudit « Au Château » pour l'euro symbolique à la SCI DIA,
- **Dit** qu'un acte administratif sera rédigé,
- **Précise** que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur,
- **Demande** à la SCI DIA de faire procéder au bornage du terrain comme suit :



n°20190410 -302 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2) **Vente parcelle de terrain à Frambéménil**

Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a trouvé un acquéreur pour un terrain d'une surface de 1114 m² situé à Frambéménil, cadastré section D n° 2161, D n° 2163 et D n° 2165. Le service des Domaines avait effectué une estimation de ces parcelles à 25 € le m².

Les acquéreurs, Mr et Mme VAN DRIEL, qui souhaitent y construire une maison d'habitation, proposent un prix de 25 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre les parcelles cadastrées section D n° 2161, D n° 2163 et D n° 2165 d'une superficie de 1114 m² au prix de 25 € le m²,
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, à signer tous documents afférents à cette vente.

n°20190410 -303 Domaines de compétences par thèmes – Voirie (8.3) **PRO DCE – Travaux de requalification route de Frambéménil**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Valide** le Dossier PRO DCE relatif aux travaux de requalification route de Frambéménil :

Lot 1 : Réseaux humides et voirie

Lot 2 : Enfouissement des réseaux secs

n°20190410 -304 Commande publique – Marchés publics (1.1)

Avenants au marché Pôle socio Culturel : lots désamiantage, démolition et VRD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations n°20190102-238 du 2 janvier 2019 et n°20190116-240 du 16 janvier 2019 attribuant aux entreprises le marché du Pôle Socio-Culturel.

L'entreprise Codepa a été retenue pour le lot désamiantage. Elle avait proposé une offre à 25 339,33 € H.T. Toutefois, le cabinet d'architecte Cartignies Canonica nous informe de la nécessité d'un avenant pour ce lot. Des travaux ont été effectués par les services techniques municipaux. De plus, les locaux de réserve du périscolaire (12.5 m²) et de la SVT (12.3 m²) sont prévus d'être désamiantés au sol dans le cas où il y aurait de l'amiante sous le carrelage existant. Ce n'est pas le cas après sondage, la maîtrise d'œuvre propose de le supprimer. Le montant de l'avenant s'élève à – 3 316,80 € H.T. (-13.09 %) ce qui porte le montant du marché à 22 022,53 € H.T.

L'entreprise NG Démolition a été retenue pour les travaux de démolition. L'offre proposée s'élevait à 30 527 € H.T. Il a été demandé la création d'une fermeture provisoire dans le hall. L'entreprise n'avait pas renseigné ce poste lors de la consultation. L'avenant s'élève à 528 € H.T. (+1.73 %) ce qui porte le montant du marché pour ce lot à 31 055 € H.T.

L'entreprise ID Verde a été retenue pour les travaux de VRD. L'offre initiale était de 19 801,24 € H.T. Lors d'une réunion de chantier, il a été demandé à l'entreprise d'enlever des souches de résineux qui sont situées dans l'espace vert. La présence d'une pelle rendait opportun leur enlèvement. L'engazonnement de cette zone était nécessaire. De plus, la maîtrise d'œuvre propose de déplacer l'escalier plutôt que de réaliser une nouvelle passerelle. Ceci permettrait une économie globale pour un impact visuel en façade plus léger. Cette modification concerne le lot VRD pour deux postes à savoir la réduction par 2 du nombre de massif béton et l'ajout d'un dessouchage de deux bouleaux. Enfin, l'accès au jardin de la micro-crèche depuis le cheminement pour les piétons permettra à la fois une liaison fonctionnelle et un accès pour l'entretien de ce jardin. Il convient d'ajouter un portillon métallique à deux vantaux.

L'avenant pour ce lot s'élève à 994,60 € H.T. (5.02 %) ce qui porte le montant du marché à 20 795,84 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Accepte** l'avenant 1 au marché du Pôle socio-culturel (lot 1 désamiantage) pour un montant de – 3 316,80 € H.T.,
- **Accepte** l'avenant 1 au marché du Pôle socio-culturel (lot 2 démolition) pour un montant de + 528 € H.T.,
- **Accepte** l'avenant 1 au marché du Pôle socio-culturel (lot 3 VRD) pour un montant de + 994,60 € H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents.

n°20190410 -305 Finances Locales – Divers (7.10)

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- **Décide** d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget de la forêt 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document relatif à cette décision.

n°20190410 -306 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T (4.1)

Modification du temps horaire d'un agent

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion des Vosges en date du 26 mars 2019,

Vu la demande présentée par un agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'un agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} avril 2019,
- **Décide** de créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (à 30 heures hebdomadaires) d'un agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Commune 2019.

n°20190410 -307 Finances Locales – Divers (7.10)

Mise en place d'une régie pour l'encaissement des photocopies et des impressions

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération n° 2015-009-3147 du 30 novembre 2015 décidant de supprimer la régie photocopies.

A ce jour, les administrés sont de plus en plus nombreux à venir faire leurs photocopies. Ce service est gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** le tarif des photocopies – impressions, à compter du 1^{er} mai 2019, comme suit :

Photocopies et impressions noir et blanc :

- A 4 simple : 0,50 €
- A 3 simple : 1,00 €
- A 4 recto-verso : 1,00 €
- A 3 recto-verso : 2,00 €

Photocopies et impressions en couleur :

- A 4 simple : 0,60 €
- A 3 simple : 1,20 €
- A 4 recto-verso : 1,20 €
- A 3 recto-verso : 1,40 €

- **Dit** qu'une régie sera créée pour l'encaissement.

n°20190410 -308 Autres domaines de compétences – Vœux et motions (9.4)

Motion de soutien au maintien du service public forestier, mis en œuvre par l'Office National des Forêts

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'intersyndicale des personnels de l'agence Vosges Montagne informant des menaces qui pèsent sur le service public forestier, mis en œuvre par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **S'oppose** à l'augmentation des frais de gestion forestière pour les communes forestières,

- **Souhaite** le maintien d'un service public foncier complet à destination des communes et de nos concitoyens,

- **Souhaite** le maintien du caractère public de la gestion forestière en forêt communale,

- **S'oppose** à une baisse des effectifs à l'Office National des Forêts, compromettant à terme la qualité de la gestion forestière communale et du service rendu aux communes forestières,

- **S'oppose** à une privatisation ou à un démantèlement de l'Office National des Forêts, sonnante la fin des services forestiers rendus aux communes et à nos concitoyens.

Informations diverses

- Déclaration d'intention d'aliéner : non exercice du droit de préemption

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Commune déléguée	Bien vendu
IA 19H0011	06/ 03/ 2019	les Jardins des Voids	Granges-sur-Vologne	terrain à bâtir
IA 19H0012	12/ 03/ 2019	19 route de Gérardmer	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0013	29/ 03/ 2019	au-dessus des Chappes	Granges-sur-Vologne	terrain à bâtir

- Attribution subventions Pôle Socio-Culturel : Conseil Départemental pour un montant de 198 515 € et Région Grand Est (Climaxion) pour un montant de 81 250 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

Guy MARTINA

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 17 avril 2019 et transmis au contrôle de légalité le 17 avril 2019.